



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement numéro 2024-454 modifiant le Règlement numéro 2019-341 concernant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Martine afin de délimiter les milieux déstructurés en zone agricole

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement.

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 12 mars 2024, le conseil a adopté le projet de numéro 2024-454 modifiant le Règlement numéro 2019-341 concernant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Martine afin de délimiter les milieux déstructurés en zone agricole.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **9 avril 2024 à 18 h 45** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

3. Objet du règlement

Le projet de Règlement numéro 2024-454 a pour objet :

- De remplacer l'affectation « Agricole déstructurée (AD) » par l'affectation « Agricole commerciale (AC) » ;
- De délimiter les milieux déstructurés en zone agricole par une nouvelle affectation « Agricole déstructurée (AD) » ;
- De déterminer les usages autorisés dans l'affectation « Agricole déstructurée (AD) ».

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la municipalité. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca

Donné à Sainte-Martine, ce 25 mars 2024.

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

